

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme LAFARGE, Mme MAZAUD, M. LAFARGE, M. QUEYREIX, M. CHANGION

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. BATTEL, Mme BATTEL, Mme PARNIERE, Mme MADIEUX, M. FERARD, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY

ABSENT NON EXCUSE : M. AMODEO

SECRETAIRE : Mme DUPRAT

OBJET : DELIBERATION N° 2025 – 026TER -ANNULE ET REMPLACE –
APPEL A COTISATION 2025- ASSOCIATION DES COLLECTIVITES
FORESTIERES LIMOUSIN PERIGORD

La commune de Châteauneuf-la-Forêt est soucieuse de protéger l'aménagement de son territoire et en particulier sa forêt.

L'association départementale des communes forestières accompagne les collectivités sur plusieurs sujets : prévention du risque incendie, diagnostic foncier, accompagnement réglementaire dans le cadre des chantiers forestiers, développement d'un projet de forêt pédagogique ainsi que l'accompagnement de projets de construction ou réhabilitation de bâtiments.

⇒ Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité décide :

⇒ **De renouveler** son adhésion pour 2025 aux communes forestières – montant de la cotisation de 130 euros

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 10 avril 2025.

La Maire,
Françoise RIVET.

